Image not found or type unknown

pv à la volée pour usage d'un téléphone au volant

Par **Steph06**, le **08/10/2019** à **10:55**

Bonjour,

Je viens de recevoir un avis de contravention par voie postale.

L'infraction indiquée : Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation.

Sachant que je dispose d'un bluetooth intégré au véhicule, je reste étonné de ce type d'infraction. De plus, l'infraction est relevé au 11 avril dernier soit il y a 6 mois ...

Il est indiqué :

Prévue par Art 412-6-1 al 1 du code de la route
Reprimée par Art 412-6-1 al 4 du code de la route

Je précise que je n'ai jamais été arrêté par quiconque pour constater cette infraction.

Quel recours puis-je avancé pour contester cette contravention ?

Merci d'avance,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés